

Un cadre légal harmonisé des TIC en Afrique de l'Ouest

Lomé (Togo), 10-11 décembre 2007

Discours du ministre de la communication et
de la formation civique du Togo.

Prononcé par son représentant : Mr LASSEY Adjeté Midodzi, Conseiller technique.

Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres
Mesdames et Messieurs les Membres du corps Diplomatique,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations
Internationales et Interafricaines,
Distingués Partenaires au Développement,

Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,

J'apprécie à sa valeur l'honneur qui m'échoit ce matin de
présider la présente cérémonie d'ouverture de l'atelier sur «Un
cadre légal harmonisé des Technologies de l'Information et de
la Communication en Afrique de l'Ouest», organisé par la
Commission Economique pour l'Afrique (CEA) en étroite
coopération avec la Communauté Economique des Etats
d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Economique et
Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et le Ministère de la
Communication et de la Formation civique du Togo.

Mesdames et Messieurs,

Avant tout propos, je voudrais au nom du Gouvernement du
Togo, souhaiter la bienvenue et un agréable séjour à Lomé, à
l'ensemble des délégations présentes.

Le Sommet Mondial sur la Société de l'information qui s'est tenu à Genève en 2003 et à Tunis en 2005, a bien mis en relief que l'édification d'une société de l'information inclusive et au service du développement nécessite l'existence d'un environnement propice à tous les niveaux.

Pour ce, les pouvoirs publics doivent intervenir en concertation avec toutes les parties prenantes pour favoriser la mise en place de cet environnement favorable, dont le cadre juridique est un des piliers.

Pour ce qui concerne la CEDEAO et l'UEMOA, il est heureux de constater que cet aspect a été pris en considération, ce que reflète bien la coopération des deux communautés avec la CEA pour l'émergence d'un cadre harmonisé des TIC dans la sous région.

Ces efforts viennent par ailleurs compléter ceux déjà consentis avec l'appui notamment de l'Union Internationale des Télécommunications et de la Commission Européenne, et ayant permis la définition et l'adoption de lignes directrices pour l'harmonisation de la réglementation qui régit le marché des télécommunications dans l'espace CEDEAO-UEMOA.

Chers participants,

Cet atelier qui s'inscrit dans le cadre de cet appui vous permettra d'examiner les projets de lignes directrices préparés par le consultant.

En s'attaquant en premier lieu à des domaines où les besoins sont parmi les plus pressants, à savoir : le commerce électronique, la protection des données personnelles et la lutte contre la cyber criminalité, la CEA entend apporter à la CEDEAO, à l'UEMOA et à leurs pays membres son appui afin de prendre en considération les impératifs de la société de l'information et du savoir.

Je voudrais donc remercier la CEA pour son implication dans ce processus.

Compte tenu de la nature transfrontalière des questions légales liées aux TIC, l'harmonisation des réponses à ces questions au niveau sous régional est plus que déterminante. Il faut aussi souligner l'importance du rôle d'accompagnement des pays qui revient aux communautés économiques régionales, afin que le processus puisse se dérouler dans de bonnes conditions à tous les niveaux.

Je voudrais à ce titre renouveler mes sincères remerciements et encouragements à la CEDEAO et à l'UEMOA qui ont su placer très tôt l'harmonisation du cadre légal et institutionnel des TIC au centre de leurs politiques d'intégration.

Je profite de cette occasion pour encourager la CEA, la CEDEAO et l'UEMOA à poursuivre leur collaboration, pour doter la sous région d'une stratégie des TIC, à l'image de ce qui a été fait en Afrique de l'Est avec la COMESA et en Afrique Centrale avec la CEEAC et la CEMAC.

La stratégie régionale en Afrique de l'Ouest devrait aider à accélérer la concrétisation harmonisée des divers plans NICI

développées dans la région. Dans ce contexte, je réitère l'engagement de mon pays à continuer ses efforts d'élaboration de son plan NICI jusqu'à terme dans les plus brefs délais, complétant ainsi le chaînon manquant des plans NICI dans la sous-région ouest africaine.

Mesdames et Messieurs les participants,

Je suis convaincu que vos échanges pendant ces deux jours vont vous permettre d'examiner toutes ces questions.

En souhaitant un plein succès à vos travaux, je déclare ouvert l' « Atelier sur le cadre légal harmonisé des Technologies de l'Information et de la Communication en Afrique de l'Ouest ».

Je vous remercie pour votre attention.
